

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Ancien Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) HELHa Jolimont Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La réflexion éthique et le positionnement en lien avec la législation sont indispensables pour que l'étudiant garde le souci de mobiliser le savoir éthique dans les situations aiguës ou chroniques complexes pour lesquelles il met en œuvre un projet de soins pour un.e client.e et son entourage ou une collectivité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
 - C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	12 h / 2 C
PAIR3B03C	AIP Raisonnement éthique et argumentation	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	20
PAIR3B03C	AIP Raisonnement éthique et argumentation	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit			
Ancien Code	21_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI3031		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303 : Droit et développement professionnel

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4C.2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

4.C2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage de l'UE 303

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle :

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Acquis d'apprentissage de l'activité

- **Au départ de situations en lien avec le contrat de travail, argumenter d'un point de vue juridique la solution à apporter.**
- **Au départ de situations en lien avec les dispositions professionnelles, argumenter d'un point de vue réglementaire la solution à apporter**

Objectifs

Dispositions du droit du travail

Analyser de manière critique des situations données en lien avec le contrat de travail.

Autres dispositions réglementaires

Au départ de la réglementation applicable,

- Analyser les modalités d'obtention, de maintien ou de retrait de l'agrément des titres et qualifications professionnels particuliers
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Analyser la fonction infirmière en secteur extrahospitalier
- Analyser le rôle de la commission de planification pour les différents professionnels de santé
- Analyser les réglementations relatives au dossier infirmier dans le secteur MR/MRS

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Dispositions du droit du travail

Indépendants : responsabilités

Salariés : contrat de travail

- Relations individuelles
- Relations collectives – organes de représentation dans l'entreprise

Autres dispositions réglementaires

- Institut de classification des fonctions (IFIC)
- Titres et classifications professionnels
- Structuration du département infirmier à l'hôpital
- Maisons de repos, maisons de repos et de soins : dossier infirmiers
- Commission de planification : offre médicale

Démarches d'apprentissage

Le cours de droit du travail est essentiellement magistral agrémenté de jurisprudence. Toutefois une participation active est demandée aux étudiants. Ils sont en effet invités à compléter le plan de cours distribué.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les objectifs d'apprentissage sont définis au début de chaque chapitre de la partie ' droit du travail'. Un bref contrôle est fait auprès des étudiants afin d'évaluer leur compréhension en proposant des cas juridiques type examen.

Sources et références

- Code du travail tant belge que français
- Règlement de travail
- Nombreux arrêts de jurisprudence

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le plan de cours qui doit être complété par l'étudiant est déposé sur Connect ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le principe de la moyenne géométrique pondérée est appliqué pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 303A « Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit » se fera par un examen écrit en janvier.

L'examen est évalué sur 10 points.

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour la session de septembre.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique			
Ancien Code	21_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI3032		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303 : Raisonnement éthique et argumentation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

4.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et règlementaires en la matière.

4C2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage de l'UE 303

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle :

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Acquis d'apprentissage de l'activité/Objectifs

Voir AA de l'UE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarches éthiques,
au départ de situations proposées par l'enseignante, les étudiants et l'actualité
parmi une sélection de thématiques :

- Questions éthiques autour de la conception et de la naissance
- La maltraitance : focus sur la douleur aigüe et chronique
- Génétique : diagnostic pré-implantatoire (DPI) et annonce de l'information
- La maladie mentale

Apports théoriques

Positionnement face à des collègues tout en respectant les valeurs de chacun.

Démarches d'apprentissage

Approche socioconstructiviste : interactions, collaboration, coconstruction, échanges et débats

Dispositifs d'aide à la réussite

- Possibilité d'envoyer 2 mails par groupe de travail pour valider la situation de départ pour le travail d'examen.
- 4h d'AIP obligatoires consacrés au travail d'examen : présence et accompagnement de l'enseignant.e

Sources et références

Citées dans les notes de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports Power Point, extraits de la littérature professionnelle, capsule vidéo, notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'épreuve d'examen d'éthique et bioéthique (UE 303 B) sera validée par la réalisation d'un travail réflexif collectif comprenant l'élaboration d'un projet d'intervention de niveau infirmier au départ d'une situation vécue par un des membres du groupe de travail. Cette situation de départ pose question d'un point de vue éthique. Les groupes de travail sont validés par l'enseignante titulaire du cours. Une validation de la situation est proposée par l'enseignante si le groupe fournit une description complète de la situation de départ dans les délais demandés.

Les consignes de la réalisation de ce travail sont présentées aux premiers cours d'éthique et bioéthique et ce travail est accompagné lors de 2 AIP (Activité d'Intégration Professionnelle). Ces AIP sont animées par 2 enseignants. Ce travail est à rendre à la date fixée dans les horaires d'examens. Les consignes et le support sont à prélever sur la plateforme ConnectED. Les indicateurs de forme et de fond sont intégrés aux consignes.

Ce travail est coté sur 20 points dont 2 sont issus de la présence effective et active aux AIP.

Cette épreuve d'examen écrite est présentée en JANVIER.

Examen en seconde session :

Si le travail est en échec, l'organisation de la seconde session se fera en constituant d'autres groupes ou un travail individuel. Une validation de la situation sera proposée dans les mêmes conditions que pour la première session. Des consignes ainsi que le support seront disponibles sur ConnectED. Les indicateurs de forme et de fond sont intégrés aux consignes.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP raisonnement éthique et argumentation			
Ancien Code	21_PAIR3B03C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI3033		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les activités d'intégration sont travaillées dans le cadre des activités d'apprentissage de l'UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle :

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Travail d'intégration des situations choisies sur base des consignes de travail

Démarches d'apprentissage

Travaux de groupe et débat suscitant conflit socio-cognitif

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement par l'enseignant dans la préparation du travail.

Sources et références

Voir notes cours d'éthique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur connect ED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Non évalué / cfr modalités activité 303 B

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

L'aip contribue au travail certificatif de l'activité 303B. Ce travail est coté sur 20 points dont 2 sont issus de la présence effective et active aux AIP.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).